

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE44

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 55

À l'alinéa 2, substituer à la septième occurrence du mot :

« de »

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.